



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de membres ayant délibéré : 8

**Séance à 19h00**

**Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

**Présents** : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

**Absents excusés** : M. Daniel BOE – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Mme Caroline LEGROS est élue secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024-21 : Fiscalité locale 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2024 à :

- T.H.S Taxe habitation		
Résidences secondaires		
et autres locaux meublés non affectés		
à l'habitation principale	:	19.23 %
- Taxe Foncier bâti	:	41.67 %
- Taxe Foncier non bâti	:	21.37 %

Envoyé en préfecture le

29/02/2024 Reçu en préfecture le

29/02/2024 Publié le

ID : 051-215103623-20240229-2024\_21-DE

Fait à MOURMELON LE PETIT 29 FEVRIER 2024

Le Maire  
René MAIZIERES



Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture  
Le 29 février 2024  
Et de la publication, le 29 février 2024  
Le Maire  
René MAIZIERES